

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.06.01 Convocation du 19.06.2001

Compte rendu affiché 29 Juin 2001

Présidente : Mme GUERIN, 1<sup>er</sup> Adjoint

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Présents :**

**Objet : POLITIQUE de la VILLE :**  
**SIGNATURE CONVENTION G.S.U.P.**

<u>Nombre de conseillers</u>
------------------------------

en exercice :	29
---------------	----

présents	21
----------	----

votants	28
---------	----

**Absents représentés :**

**Absent excusé :**

Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY  
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER,  
MM. GONDELAUD, CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MILLET,  
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR. Conseillers Municipaux,

M. LAFFLY par Mme GUERIN - M. MEYER par M. POINT M. GOSSET  
par M. CHRETIN - Mme BERRA par Mme GLATARD - Mme ZUILI par  
Mlle VEYRIER - Mme DURAND par Mme WYMAN - M. MACHURAT par  
Mlle MILLET.

M. FERNANDES.

Mme la Conseillère municipale, rapporteur de l'opération, explique que dans le cadre des orientations du Contrat de Ville 2000-2006 de Neuville-sur-Saône, une convention de **Gestion Sociale et Urbaine de Proximité** est mise en place entre la Ville de Neuville-sur-Saône, l'État, le Conseil Régional, la Communauté Urbaine et les deux bailleurs présents sur les quartiers prioritaires (*OPAC du Rhône et LOGIREL*).

Elle indique que cette convention permettra entre autre, de renforcer le service rendu aux habitants à travers l'amélioration du cadre et des conditions de vie (rénovation, sécurisation et niveau d'entretien et de maintenance des immeubles et des espaces avoisinants) et l'implication des habitants dans le devenir de leur quartier. (diagnostic les impliquant, réunion de concertation pour les pré-projets...).

La convention, signée pour 3 ans, fait état d'un plan d'actions et de financements pour l'année 2001. Un prévisionnel 2002-2003 est joint à titre d'information, mais fera l'objet d'une nouvelle délibération de la part des signataires en 2002.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette convention, et à autoriser Monsieur le Maire à procéder à la mise en place des actions en découlant.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Madame la Conseillère Municipale et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Contrat de Ville,
- Considérant l'intérêt pour la commune d'établir des relations conventionnelles dans le cadre de la **Gestion Sociale et Urbaine de Proximité**,
- Adopte la convention de **Gestion Sociale et Urbaine de Proximité** à effet immédiat,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,
- Précise que la convention décrite ci-dessus sera annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 Juin 2001

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 17 juillet 2001  
- de la publication le 18 juillet 2001  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 17 juillet 2001